



Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le 07/09/2023
ID : 038-213803398-20230901-2023_09_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} septembre 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT - Erwin KOSTUS

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Sophie KOWALSKI
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN
Maria BONZI

Délibération n° 2023 09 45 : Attributions de compensation - Révision libre pour reversement de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux)

Rapporteur : Bernard COCHARD

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) s'applique à différents types d'entreprises agissant dans les domaines de l'énergie (éoliennes, hydroliennes, centrales nucléaires, thermiques et autres installations de production ou encore les barrages), aux transports ferroviaires et aux télécommunications.

Le produit de cette imposition est considéré comme de la fiscalité économique, répartie par l'Etat entre les communes, le département et l'EPCI.

L'intercommunalité a la possibilité de conclure des accords locaux afin de modifier la répartition avec ses communes membres, selon des critères définis par délibération du conseil communautaire, au vu d'un rapport de la CLECT, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation. Ce dispositif doit en outre être intégré au pacte financier et fiscal.

Par mail du 18 juillet 2023, la Communauté de Communes a notifié la délibération du conseil communautaire n°23/050, en date du 22 juin 2023, approuvant à l'unanimité le reversement aux communes concernées par l'IFER de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues, et fixant la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VU** la délibération du conseil communautaire de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE n°23/050, en date du 22 juin 2023, approuvant à l'unanimité le reversement aux communes de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues, et fixant la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté ;
- **APPROUVE** :

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 038-213803398-20230901-2023_09_45-DE

- La révision libre des attributions de compensations de l'IFER, pour reversement de 100 % de la part communale, toutes catégories confondues ;
- la clé de répartition entre communes selon la part perçue par chacune dans le produit total perçu par COLL'in Communauté ;
- les montants à reverser aux communes en 2023, au titre de l'IFER 2022, comme suit :

Communes	Canalisation Gaz	Transport Hydrocarbures	Canalisation transport chimique	Station radio	TOTAL
BONNEFAMILLE	402,00 €	438,00 €	537,00 €	5 697,00 €	7 074,00 €
CHARANTONNAY	190,00 €	229,00 €	- €	6 836,00 €	7 255,00 €
DIEMOZ	1 080,00 €	801,00 €	1 003,00 €	3 418,00 €	6 302,00 €
GRENAY	263,00 €	- €	- €	20 223,00 €	20 486,00 €
HEYRIEUX	1 839,00 €	- €	1 377,00 €	14 100,00 €	17 316,00 €
OYTIER ST OBLAS	290,00 €	966,00 €	- €	6 551,00 €	7 807,00 €
ROCHE	- €	455,00 €	1 306,00 €	10 397,00 €	12 158,00 €
ST GEORGES D'ESPERANCHE	1 060,00 €	2 969,00 €	- €	10 255,00 €	14 284,00 €
ST JUST CHALEYSSIN	422,00 €	422,00 €	- €	3 988,00 €	4 832,00 €
VALENCIN	- €	- €	- €	3 988,00 €	3 988,00 €
TOTAUX	5 546,00 €	6 280,00 €	4 223,00 €	85 453,00 €	101 502,00 €

- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 7 septembre 2023

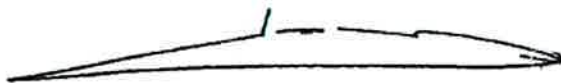
Transmis le 7 septembre 2023

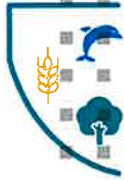
Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX





COMMUNE
DE
ROCHE

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 038-213803398-20230901-2023_09_46-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} septembre 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT - Erwin KOSTUS

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Sophie KOWALSKI
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN
Maria BONZI

Délibération n° 2023 09 46 : Travaux sur les réseaux France TELECOM – Secteur du RUAL

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération n° 2021 09 43 du 2 septembre 2021, la commune a validé le principe pour enfouir les réseaux Télécom dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Par délibération n° 2022 03 30 du 25 mars 2022, le conseil municipal a validé le plan de financement définitif pour enfouir les réseaux Télécom dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Cependant, suite à une modification du montant du câblage, il y a lieu de modifier le plan de financement pour l'enfouissement des réseaux Télécom dans le secteur du Rual,

Le plan de financement définitif est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 119.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 5 186.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 294.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 3 639.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 9 119.00 €
- Financement externes : 5 186.00 €
- Participation prévisionnelle globale : 3 6933.00 €

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

Établi le 06/09/2023

ID : 038-213803398-20230901-2023_09_46-DE

Recevoir
Levée

-PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage
-PREND ACTE de sa contribution aux investissements établie
final de l'opération pour 3 639.00 €

Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 7 septembre 2023

Transmis le 7 septembre 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX



Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 038-213803398-20230901-2023_09_47-DE



Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 7 septembre 2023

Transmis le 7 septembre 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} septembre 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT - Erwin KOSTUS

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Sophie KOWALSKI
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN
Maria BONZI

Délibération n° 2023 09 48 : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Place du 11 novembre/Montée de la Saint André

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération 2023 02 19 en date du 24 février 2023, le conseil municipal a validé les travaux pour un enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité au centre village, Place du 11 novembre et Montée de la Saint André,

Après une étude réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, le plan de financement est le suivant :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 89 137.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 75 842.00 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 0.00 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à 13 295.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 89 137.00 €

- Financements externes : 75 842.00 €

Participation prévisionnelle globale : 13 295.00 €
(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour u être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 13 295.00 €.
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 7 septembre 2023

Transmis le 7 septembre 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} septembre 2023

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2023

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT - Erwin KOSTUS

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Sophie KOWALSKI
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN
Maria BONZI

Délibération n° 2023 09 49 : Travaux sur le réseau de Télécommunication – Place du 11 novembre/Montée de la Saint André

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération 2023 02 20 en date du 24 février 2023, le conseil municipal a validé les travaux pour un enfouissement des réseaux de télécommunication au centre village, Place du 11 novembre et Montée de la Saint André,

Après une étude réalisée en lien avec le TE38, les élus et l'opérateur ORANGE, les montants des travaux sont les suivants :

Le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : 9 946.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 0.00 €

La participation aux frais de TE 38 s'élève à : 1 249.00 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à 8 697.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 9 946.00 €

- Financements externes : 0.00 €

Participation prévisionnelle globale : 9 946.00 €

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 038-213803398-20230901-2023_09_49-DE



(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour un montant de 1 249 €. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.
 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 8 697.00 €.
- Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Le maire, certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 7 septembre 2023

Transmis le 7 septembre 2023

Reçu en sous

Préfecture le :

Le Maire,
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,
Catherine PILLOIX

